

Plate-forme 44 des ONG pour la Palestine,  
21 Allée Baco  
44000 NANTES  
afpsnantes@wanadoo.fr

Le 23 février 2018

À

Madame Anne-France BRUNET  
Députée

Madame la Députée,

Nous vous remercions de nous avoir reçus pour échanger sur la situation en Palestine/Israël, vous faire part de nos engagements dans cette région, recueillir votre position sur le sujet et vous demander d'intervenir sur différents points.

La Plate-forme rappelle que la situation en Israël/Palestine n'est pas celle d'un conflit à responsabilités égales mais bien d'une occupation /colonisation de la Palestine par Israël. Et que la solution nécessite l'application du Droit, des résolutions de l'ONU. Nous ajoutons que la France est légitime pour s'impliquer en ce sens et que son importance dans l'Union européenne serait utile pour entraîner celle-ci à peser positivement sur la question, en imposant le Droit. **Nous sollicitons donc votre intervention auprès du gouvernement français pour qu'il reconnaisse sans plus tarder l'État de Palestine.**

Nous exposons les actions qui réunissent nos organisations, notamment les missions en Palestine : missions « olives », découverte de la situation, rencontres de nos partenaires, Palestiniens et Israéliens anti-colonialistes. Plusieurs élu.e.s de Loire Atlantique ont déjà participé à ces missions\*. Si vous le souhaitez, nous vous informerons des possibilités futures de découvrir ainsi la situation de visu.

Nous agissons aussi en France, pour nous opposer aux politiques israéliennes bafouant les droits des Palestiniens, entre autres, par le BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) mouvement international contre la colonisation israélienne. Des actions se poursuivent auprès des entreprises françaises pour qu'elles cessent leurs partenariats avec des entreprises israéliennes présentes dans les colonies. Déjà, Orange et Véolia l'ont fait. D'autres entreprises ont renoncé à s'y engager. Actuellement, une campagne se déroule auprès de 4 banques françaises concernées\*.

Nous nous élevons contre la Circulaire dite Alliot-Marie qui tente de criminaliser ces actions. Nous rappelons que la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a été saisie à propos de cette circulaire et vient de transmettre ses questions au gouvernement français. **Nous vous demandons d'intervenir auprès de Mme Belloubet, Garde des Sceaux pour qu'elle annule cette circulaire\*.**

Nous avons évoqué la situation des prisonniers politiques palestiniens, et parmi eux, emblématiques : Ahed Tamimi, jeune fille de 16 ans lors de son arrestation en décembre dernier que nous connaissons particulièrement pour l'avoir reçue à la Chapelle-sur-Erdre en 2015 avec une troupe de théâtre palestinienne. Et notre compatriote Salah Hamouri alors qu'un renouvellement pour 6 mois de sa détention administrative (condamnée par toutes les associations de droits de l'homme: palestiniennes, israéliennes, françaises ou internationales comme Amnesty International) est prévu par les organismes israéliens au service de l'occupation. **Nous vous demandons d'ajouter votre voix à celle de plus de 180 élus du département qui ont appelé à sa libération\*.**

Vous avez évoqué votre intervention pour obtenir la libération de Loup Bureau des prisons turques. Nous souhaitons que vous agissiez aussi pour Salah Hamouri. Nous vous fournirons les informations que vous avez souhaitées sur les contacts et/ou démarches déjà effectués par des parlementaires français à ce sujet. **Vous vous êtes engagée à contacter certains de ces parlementaires afin de prévoir une démarche concertée et à nous en informer.**

Nous avons rappelé que nous nous élevons très vivement contre l'amalgame entre l'antisionisme et l'antisémitisme, racisme que nous combattons, Nous avons relevé que cet amalgame infamant est une tentative d'intimidation contre les citoyens qui combattent légitimement la politique du gouvernement israélien. Un colloque vient de se dérouler au Sénat intitulé « A-t-on le droit de contester la politique israélienne ? ». Nous déplorons que le Président Macron lui même ait publiquement fait cet amalgame.

Nous rappelons enfin que certaines de nos actions consistent à informer la population française, dont celle de votre circonscription, pour situer le problème palestinien là où il se trouve, c'est-à-dire dans le champ politique, pour l'application et le respect du Droit International. Nous savons être ainsi, dans notre société, une force utile d'apaisement.

Nous demandons donc au Président et au gouvernement de :

- reconnaître l'Etat de Palestine
- obtenir la libération de notre compatriote Salah Hamouri.
- ne pas entretenir de confusion ou d'amalgame entre critique politique d'Israël et antisémitisme.
- faire rappeler par les services de l'Etat aux entreprises françaises qu'elles cessent leurs partenariats avec des entreprises israéliennes présentes dans les colonies
- abroger la circulaire du 12 février 2010, dite Circulaire Alliot-Marie.

Nous souhaitons poursuivre régulièrement avec vous de tels échanges d'informations.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez,

Veillez agréer, Madame la Députée, nos salutations respectueuses.

Patrick Sonn, Association Bouguenais Jumelage Coopération  
Jean Louis Foucauld, CCFD-Terre Solidaire  
Jean-Claude Valomet, Pays de Loire gaza Jérusalem  
François Leroux et Mado Hervy, Association France Palestine Solidarité 44

**\*Documents remis.**